

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.10

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

OBJET :
INFORMATION DU
CONSEIL
MUNICIPAL :
RAPPORT DU
DELEGATAIRE
GARIG (RAPPORT
ANNUEL 2022)

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

En vertu de l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, la société Garig a remis le rapport annuel couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour la restauration municipale (repas scolaire et centre de loisirs – repas des crèches – repas du Foyer et Portage repas senior) à la Commune qui doit le mettre à disposition des usagers, des élus (L1411-3 du CGCT) et des administrations.

Ce rapport et l'avis du Conseil Municipal seront mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT par voie d'affichage et auprès du Service Enfance, Scolaire, Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_10-DE

S²LO

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C.M du 20/11/2023
Délibération n°23.05.10

PREND ACTE du rapport annuel 2022 de la restauration municipale (repas scolaire, MAC – repas du Foyer et Portage repas senior).

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023
ID : 013-211300157-20231120-23.05.10-DE



Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.